

SEMINAIRE DE SENSIBILISATION DES RESPONSABLES ET ASSISTANTS
DES CELLULES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Thème : « **Décrets d'application du Code des marchés publics** »

Date : Les jeudi 24 et vendredi 25 mars 2022

Lieu : Centre de formation de l'ANRMP

RAPPORT GENERAL

-----Mars 2022 -----

Le Centre de formation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), a abrité les jeudi 24 et vendredi 25 mars 2022, un séminaire de sensibilisation au profit des Responsables et Assistants des Cellules de Passation des Marchés Publics sur le thème : « **Décrets d'application du Code des marchés publics** ».

Sous la présidence de **Madame DIOMANDE née BAMBA Massanfi, Présidente du Conseil de régulation de l'ANRMP**, les travaux ont enregistré la présence de soixante-dix-neuf (79) participants dont vingt-six (26) Responsables de Cellules de passation des marchés publics et cinquante-trois (53) Assistants. Soit un taux d'atteinte de la cible de 88,76%.

Respect de la distanciation, port du masque, usage de gel désinfectant et désinfection systématique des micros sont, entre autres, les mesures barrières contre la COVID-19, qui ont prévalu durant le séminaire.

(i) La cérémonie d'ouverture, (ii) le déroulement des travaux et (iii) la cérémonie de clôture, ont constitué les grands axes de ce séminaire.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Les allocutions de Messieurs LOUKOU Kouakou Daniel, Président de la Coordination des Responsables et Assistants des Cellules de Passation des Marchés Publics, YOUL Sansan François, Directeur Général des Marchés Publics et Madame DIOMANDE née BAMBA Massanfi, Présidente du Conseil de régulation de l'ANRMP ont émaillé la cérémonie.

Dans son propos introductif, Monsieur LOUKOU Kouakou Daniel a adressé ses remerciements à Madame la Présidente du Conseil de régulation pour la tenue de la session portant sur les textes d'application du Code des marchés publics.

Il a indiqué que ce séminaire vient à point nommé dans la mesure où il permettra de pallier les difficultés rencontrées au cours de l'exercice budgétaire 2021, relativement à la mise en œuvre du Code des marchés publics.

Avant de clore son intervention, Monsieur LOUKOU a invité les participants à exprimer les préoccupations qui permettront d'approfondir leurs connaissances.

Prenant à son tour la parole, Monsieur YOUL Sansan François a rendu un hommage appuyé à Madame la Présidente du Conseil de régulation et lui a exprimé toute son admiration pour son brillant parcours professionnel.

Il a, en outre, rappelé le contexte particulier de ce séminaire qui, a-t-il précisé, s'inscrit d'une part dans le cadre de la mise en œuvre du plan consensuel 2022 de renforcement des capacités des acteurs des marchés publics élaboré par l'ANRMP et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), et marque le point de départ de la campagne de vulgarisation des décrets d'application du Code des marchés publics, récemment adoptés, d'autre part.

Poursuivant, Monsieur le Directeur Général a traduit ses encouragements aux acteurs des Cellules de passation des marchés publics en leur qualité d'acteurs clé de la passation des marchés publics et a réitéré la disponibilité de ses services à leur apporter l'appui nécessaire dans l'exercice de leurs tâches.

Il a par ailleurs, insisté sur la question de la responsabilité des acteurs du système, inhérente à celle de la redevabilité.

Terminant son intervention, Monsieur le Directeur Général des Marchés Publics a, exhorté les acteurs, à œuvrer, chacun à son niveau, à l'amélioration du système des marchés publics.

Prenant, à son tour, la parole, Madame DIOMANDE née BAMBA Massanfi, Présidente du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics a, relevé les qualités professionnelles de Monsieur YOUL Sansan François, Directeur Général des Marchés Publics, avant de souhaiter la bienvenue aux participants.

Madame la Présidente du Conseil de régulation a remercié l'assistance pour l'intérêt accordé à cette session visant à outiller les animateurs des Cellules de passation des marchés publics sur les nouvelles règles et procédures de passation, en vue de répondre à la demande sociale.

Elle a, en outre, souligné que les marchés publics constituent l'instrument privilégié de mise en œuvre de la politique du Gouvernement, et c'est à juste titre que le Gouvernement a pris les décrets d'application du Code des marchés publics qui présentent des innovations, citant entre autres, le renforcement des missions des Responsables et Assistants des Cellules de Passation des Marchés Publics.

Madame DIOMANDE née BAMBA Massanfi a fait savoir que l'ANRMP et la DGMP sont chargés de conduire la dissémination des innovations induites, par l'organisation de la documentation, de l'information, de la sensibilisation et de la formation des acteurs des marchés publics.

Elle a donc salué la franche collaboration de la DGMP dans le cadre de la session de formation.

Madame la Présidente du Conseil de régulation a, aussi adressé ses vifs remerciements aux cadres de la DGMP et de l'ANRMP ainsi qu'aux formateurs dont l'expertise est avérée dans le domaine des marchés publics.

Madame DIOMANDE née BAMBA Massanfi, a clos son intervention, en invitant les participants à suivre avec une attention soutenue et une grande assiduité les modules dispensés et à faire bon usage des connaissances acquises dans l'intérêt des marchés publics, puis a déclaré ouvert le séminaire.

Au terme des allocutions, les participants ont procédé à la prise de la photo de famille.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés sur deux journées. La première journée a été consacrée à la sensibilisation des Responsables des Cellules de passation des marchés publics et la seconde, à leurs Assistants.

Deux (2) modules ont été animés au cours des différentes journées de travaux, comme suit :

Module 1 : Communication de la structure de contrôle sur les décrets d'application du Code des marchés publics

Ce module a été animé par Monsieur BROU Yao Paul, Directeur de la Réglementation et des Régimes Particuliers à la DGMP avec pour modérateur Monsieur ADOU Félix, Secrétaire Général Adjoint en charge des Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP.

En introduction de sa communication, Monsieur BROU a rappelé que les textes, objet de sa présentation, découlent de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics.

Poursuivant, Monsieur le Directeur de la Réglementation et des Régimes Particuliers a indiqué que sa présentation s'articule autour de deux (2) parties. L'une relative aux décrets portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation et aux modalités d'exécution des crédits budgétaires et, l'autre sur le régime des conventions, les modalités des garanties et de révocation des garants ainsi que les conditions et modalités de résiliation des marchés publics.

Il a, ensuite, fait savoir que lesdits textes adoptés en Conseil des Ministres les mercredi 15 et 22 décembre 2021 présentent quelques innovations relativement aux précédents en vigueur ;

Citant entre autres :

- la reformulation des dispositions conformément à l'esprit du Budget-programmes ;
- l'institution d'une procédure simplifiée d'entente directe pour les dépenses relatives aux natures économiques dont les crédits budgétaires sont inférieurs à dix millions (10 000 000) de francs CFA ;

- la réduction du seuil de recours à la Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO) ;
- la réduction du seuil de recours à la Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL) ;
- l'autorisation de la DGMP pour tout avenant dans le cas des procédures simplifiées ;
- la consignation d'espèces auprès de la Caisse de Dépôt et de Consignation de Côte d'Ivoire (CDC-CI) ;
- la redéfinition de l'initiative et des conditions de résiliation ;
- l'exemption de la production de la garantie de soumission et de la garantie de bonne exécution pour les entreprises artisanales assujetties à l'impôt synthétique, et inscrites à la Chambre des métiers.

Au terme de sa présentation, le formateur a souligné que le renforcement du dispositif réglementaire des marchés publics en Côte d'Ivoire à travers lesdits décrets devrait aboutir à une plus grande fluidité dans l'exécution budgétaire.

Module 2 : Communication de l'organe de régulation sur les décrets d'application du Code des marchés publics

Madame N'CHO Estelle, Chef de Division de la Réglementation et du Contentieux à l'ANRMP, a présenté les innovations relatives au décret portant modalités d'application des sanctions, des violations de la réglementation des marchés publics et celles relatives au décret portant attribution, composition et fonctionnement des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP).

Madame le Chef de Division a énuméré les différentes innovations contenues dans les décrets d'application, objet de sa présentation :

- le retrait de la Direction Générale des Marchés Publics en qualité de membre du jury pour le recrutement des Responsables et Assistants des Cellules de Passation des Marchés Publics ;
- la nomination des Responsables des Cellules de Passation des marchés Publics par arrêté conjoint du Ministre technique et du Ministre en charge des marchés publics ;
- la nomination des assistants par décision du Ministre Technique ;
- la révocation des Responsables et Assistants des Cellules de Passation des marchés pour faute lourde, après avis conforme de l'ANRMP
- du recours porté devant l'ANRMP à l'occasion des irrégularités constatées dans le recrutement des Responsables et Assistants.

La modération des échanges a été assurée par Monsieur BOHOUSSOU Marcelin, Directeur des Procédures et Opérations à la DGMP.

La présentation de Madame N'CHO Estelle a été suivie d'échanges fructueux.

Les supports des différentes présentations ont été mis à la disposition des séminaristes.

III. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par la lecture du rapport général par l'Adjudant-Chef KANGAH Désiré, Assistant chargé de l'Approbation et du Suivi de l'Exécution des Marchés au Ministère d'Etat, Ministère de la Défense et l'allocution de Madame la Présidente du Conseil de régulation.

Prenant la parole, Madame la Présidente du Conseil de régulation s'est félicitée du bon déroulement des travaux riches en enseignements et échanges fructueux.

Elle a en outre rappelé le contexte de la session de sensibilisation qui marque le début d'un vaste programme de sensibilisation sur les textes d'application du Code des marchés publics, avec pour première cible, les acteurs des Cellules de passation des marchés publics, eu égard à leur fonction stratégique dans l'écosystème des marchés publics.

Par ailleurs, Madame la Présidente a réitéré ses remerciements à Monsieur le Directeur Général des Marchés Publics pour sa franche collaboration dans le cadre de l'organisation de cette activité ainsi qu'aux formateurs de l'ANRMP et de la DGMP pour leurs expertise et appui à l'atteinte des objectifs de ce séminaire.

Aux participants, elle a adressé ses félicitations pour leur assiduité et leur participation active qui dénotent de leur engagement à contribuer à la satisfaction de l'intérêt général.

Avant de clore son propos, Madame la Présidente du Conseil de régulation a invité les participants à s'approprier les acquis de la formation et à les mettre en pratique en vue de l'atteinte des résultats attendus dans l'exercice de leurs missions.

Fait à Abidjan, le 25 mars 2022

Le séminaire